

**REGLEMENT COMPLET  
OPERATION SOLIDARETE HABA**

**ARTICLE 1 – Société Organisatrice**

---

**HABA**, SARL au capital de 200 000 €, immatriculée au RCS d'Evry sous le numéro 410 899 868, dont le siège social est situé au 21 rue des Meuniers, 91 520 Egly, organise du 21/06/2021 au 07/08/2021 minuit, un Jeu national gratuit avec obligation d'achat appelé « Opération SolidarÉté HABA ».

Le Jeu est organisé pour la France métropolitaine, Corse incluse.

L'adresse du Jeu est la suivante :

**OPERATION SOLIDARETE HABA – DA19  
SOGEC Gestion  
91973 Courtabœuf cedex**

Cette adresse sert de référence à tout envoi de demande relative à l'organisation ou à la participation au présent Jeu.

**ARTICLE 2 – Conditions relatives aux participants**

---

Le Jeu est ouvert à toute personne physique majeure (Etat civil faisant foi) résidant en France métropolitaine (Corse incluse) disposant d'un accès à Internet, à l'exception des membres du personnel des sociétés organisatrices et/ou des membres de leur famille en ligne directe, ainsi que toute personne ayant participé directement ou indirectement à la conception, à la réalisation ou à la gestion du Jeu et/ou les membres de leur famille en ligne directe.

La participation à ce Jeu est strictement personnelle et nominative.

Il ne sera admis qu'une seule demande par foyer (même nom, même adresse postale) pendant toute la durée de validité du Jeu. En cas de demandes multiples, seule une demande sera prise en compte sans que cela ne puisse donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte.

**ARTICLE 3 – Annonce du Jeu**

---

Le Jeu sera annoncé :

- dans les points de vente participant à l'opération via des éléments de PLV : affiche et stop-rayon
- sur le site Internet d'HABA <http://www.haba.fr> via des bannières sur la home page
- sur les réseaux sociaux de la marque (Facebook et Instagram)
- via une campagne d'influence organisée par la marque
- en RP
- sur le site Internet des partenaires d'HABA

**ARTICLE 4 – Modalités et conditions de participation**

---

**4.1. Modalités de participation**

Pour participer au Jeu, les participants devront acheter un produit HABA entre le 21/06/2021 et le 07/08/2021 inclus et suivre la procédure indiquée ci-dessous :

- Se rendre sur le site [www.haba-operationconso.fr](http://www.haba-operationconso.fr)
- Récupérer un formulaire de participation en le téléchargeant et en l'imprimant
- Remplir le formulaire avec ses coordonnées complètes
- Joindre l'original entier du ticket de caisse pour le produit acheté en entourant le montant et la date correspondant à l'achat effectué entre 21/06/2021 et le 07/08/2021  
Aucune photocopie ne sera acceptée
- Envoyer le tout (formulaire + ticket) sous enveloppe suffisamment affranchie avant le 21/08/2021 inclus (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :  
**OPERATION SOLIDARETE HABA – DA19  
SOGEC Gestion  
91973 Courtabœuf cedex**

## 4.2. Conditions de participation au Jeu

Il est entendu que tout autre mode de participation que celui décrit dans l'article 4.1 est exclu.

Les participants à ce Jeu autorisent la vérification de leur identité. Le non-respect du présent règlement ainsi que toute fraude ou tentative de tricherie, quelles que soient ses modalités, entraînera l'élimination pure et simple de la participation de son auteur. La Société Organisatrice se réserve, le cas échéant, le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

## ARTICLE 5 – Désignation des gagnants

---

Un tirage au sort désignant les gagnants sera organisé chaque jour, soit 48 tirages au sort sur toute la période du Jeu. Période de Jeu : du 21/06/2021 au 07/08/2021.

48 gagnants seront tirés au sort sur toute la période du Jeu, soit un par tirage par jour.

En parallèle, chaque participation valide déclenche le reversement de 2 € à la Voix de l'Enfant pour leur permettre d'organiser des sorties nature. HABA s'engage à reverser l'ensemble des reversements dans une limite minimum de 4000€.

## ARTICLE 6 – Lots mis en Jeu

---

### 6.1. Dotations mises en Jeu sur l'ensemble du Jeu

- 24 Jeux Blocs de construction Chien et Chat d'une valeur commerciale unitaire estimative de 39,90 euros TTC
- 6 Jeux Kullerbü – Toboggan à billes Le domino des poules d'une valeur commerciale unitaire estimative de 54,90 euros TTC
- 18 kits Terra Kids Connectors, composés du kit Animaux et du kit de base d'une valeur commerciale unitaire estimative de 47,80 euros TTC

Panachage des lots mis en Jeux :

- Tirage au sort 1 (21/06/2021) = 1 Jeu Kullerbü
- Tirage au sort 2 (22/06/2021) = 1 kit Terra Kids Connectors
- Tirage au sort 3 (23/06/2021) = 1 Jeu Blocs de construction Chien et Chat
- Tirage au sort 4 (24/06/2021) = 1 kit Terra Kids Connectors
- Tirage au sort 5 (25/06/2021) = 1 kit Terra Kids Connectors
- Tirage au sort 6 (26/06/2021) = 1 Jeu Blocs de construction Chien et Chat
- Tirage au sort 7 (27/06/2021) = 1 Jeu Blocs de construction Chien et Chat
- Tirage au sort 8 (28/06/2021) = 1 kit Terra Kids Connectors
- Tirage au sort 9 (29/06/2021) = 1 Jeu Blocs de construction Chien et Chat
- Tirage au sort 10 (30/06/2021) = 1 kit Terra Kids Connectors
- Tirage au sort 11 (01/07/2021) = 1 Jeu Blocs de construction Chien et Chat
- Tirage au sort 12 (02/07/2021) = 1 Jeu Kullerbü
- Tirage au sort 13 (03/07/2021) = 1 Jeu Blocs de construction Chien et Chat
- Tirage au sort 14 (04/07/2021) = 1 Jeu Blocs de construction Chien et Chat
- Tirage au sort 15 (05/07/2021) = 1 kit Terra Kids Connectors
- Tirage au sort 16 (06/07/2021) = 1 Jeu Blocs de construction Chien et Chat
- Tirage au sort 17 (07/07/2021) = 1 kit Terra Kids Connectors
- Tirage au sort 18 (08/07/2021) = 1 Jeu Blocs de construction Chien et Chat
- Tirage au sort 19 (09/07/2021) = 1 Jeu Kullerbü
- Tirage au sort 20 (10/07/2021) = 1 kit Terra Kids Connectors
- Tirage au sort 21 (11/07/2021) = 1 Jeu Blocs de construction Chien et Chat
- Tirage au sort 22 (12/07/2021) = 1 kit Terra Kids Connectors
- Tirage au sort 23 (13/07/2021) = 1 Jeu Blocs de construction Chien et Chat
- Tirage au sort 24 (14/07/2021) = 1 Jeu Kullerbü
- Tirage au sort 25 (15/07/2021) = 1 Jeu Blocs de construction Chien et Chat
- Tirage au sort 26 (16/07/2021) = 1 Jeu Blocs de construction Chien et Chat
- Tirage au sort 27 (17/07/2021) = 1 kit Terra Kids Connectors
- Tirage au sort 28 (18/07/2021) = 1 Jeu Blocs de construction Chien et Chat
- Tirage au sort 29 (19/07/2021) = 1 Jeu Blocs de construction Chien et Chat
- Tirage au sort 30 (20/07/2021) = 1 kit Terra Kids Connectors
- Tirage au sort 31 (21/07/2021) = 1 Jeu Blocs de construction Chien et Chat
- Tirage au sort 32 (22/07/2021) = 1 Jeu Blocs de construction Chien et Chat
- Tirage au sort 33 (23/07/2021) = 1 kit Terra Kids Connectors

- Tirage au sort 34 (24/07/2021) = 1 Jeu Blocs de construction Chien et Chat
- Tirage au sort 35 (25/07/2021) = 1 Jeu Kullerbü
- Tirage au sort 36 (26/07/2021) = 1 kit Terra Kids Connectors
- Tirage au sort 37 (27/07/2021) = 1 Jeu Blocs de construction Chien et Chat
- Tirage au sort 38 (28/07/2021) = 1 Jeu Blocs de construction Chien et Chat
- Tirage au sort 39 (29/07/2021) = 1 kit Terra Kids Connectors
- Tirage au sort 40 (30/07/2021) = 1 Jeu Blocs de construction Chien et Chat
- Tirage au sort 41 (31/07/2021) = 1 Jeu Kullerbü
- Tirage au sort 42 (01/08/2021) = 1 Jeu Blocs de construction Chien et Chat
- Tirage au sort 43 (02/08/2021) = 1 Jeu Blocs de construction Chien et Chat
- Tirage au sort 44 (03/08/2021) = 1 kit Terra Kids Connectors
- Tirage au sort 45 (04/08/2021) = 1 Jeu Blocs de construction Chien et Chat
- Tirage au sort 46 (05/08/2021) = 1 kit Terra Kids Connectors
- Tirage au sort 47 (06/08/2021) = 1 kit Terra Kids Connectors
- Tirage au sort 48 (07/08/2021) = 1 kit Terra Kids Connectors

## 6.2. Remise des lots

L'identité des gagnants du Jeu sera connue et validée le jour du tirage au sort.

Les gagnants devront communiquer leurs coordonnées complètes (Prénom, Nom, Email, Adresse, code postal, Ville) sur le formulaire rempli préalablement lors de la participation.

Les expéditions des dotations seront effectuées par voie postale dans un délai de 6 à 8 semaines environ à compter de la date du tirage au sort selon les coordonnées communiquées dans le formulaire.

Si les données renseignées sont inexactes, le gain sera remis en Jeu.

## 6.3. Précisions relatives aux lots

Les lots sont nominatifs et ne peuvent être cédés à un tiers.

Les lots ne pourront être attribués sous une autre forme que celle prévue par le présent règlement.

Il ne sera attribué aucune contre-valeur en espèces. La Société Organisatrice se réserve le droit de remplacer les gains par un gain de même valeur et de caractéristiques proches si les circonstances l'exigent. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

Les dotations qui n'auraient pu pour quelque raison que ce soit, être remises aux gagnants, seront au choix de la Société Organisatrice, attribuées aux consommateurs par le biais de son service consommateurs ou dans le cadre d'une autre opération promotionnelle, ou bien adressées à une association caritative.

Les photographies ou représentations graphiques présentant les gains sont communiquées à titre d'illustration uniquement et ne peuvent en aucun cas être considérées comme étant contractuelles.

Les conditions générales éventuellement applicables liées à la jouissance des gains et des primes devront en tout état de cause être respectées par les Participants.

La Société Organisatrice se dégage de toute responsabilité relative à une éventuelle insatisfaction des gagnants concernant leur lot ou leur prime.

## **ARTICLE 7 – Limite de responsabilité**

---

- La Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable si pour cause de force majeure ou d'événement indépendant de sa volonté ce Jeu devait être annulé, prolongé, écourté, modifié ou reporté. Tout changement fera l'objet d'informations préalables par tout moyen approprié. Des additifs et modifications de règlement peuvent alors éventuellement être publiés pendant le Jeu. Ils seront considérés comme des annexes au présent règlement.
- La Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable de tout dysfonctionnement du réseau « Internet » empêchant le bon déroulement du Jeu notamment dû à des actes de malveillance extérieurs. La connexion de toute personne au site et la participation au Jeu se fait sous son entière responsabilité. Il appartient donc à tout participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte due à des actes de malveillance extérieurs, et notamment les virus.

- La Société Organisatrice ne saurait davantage être tenue pour responsable au cas où un ou plusieurs participants ne pourraient se connecter au site du Jeu du fait de tout défaut technique ou de tout problème lié notamment à l'encombrement du réseau.
- Les modalités du Jeu de même que les prix offerts aux gagnants ne peuvent donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte.
- La Société Organisatrice se réserve la possibilité, à tout moment et sans préavis, si les circonstances l'exigent, de suspendre, interrompre, écarter, prolonger ou annuler le Jeu.
- La Société Organisatrice pourra annuler ou suspendre tout ou partie du Jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au Jeu, et/ou en cas de communication d'informations erronées.  
Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.
- Dans tous les cas, si le bon déroulement administratif et/ou technique du Jeu est perturbé par un virus, bug informatique, intervention humaine non autorisée ou toute autre cause échappant à la Société Organisatrice, celle-ci se réserve le droit d'interrompre le Jeu.
- La Société Organisatrice décline toute responsabilité pour tous les incidents et/ou accidents qui pourraient survenir pendant la durée de jouissance du lot attribué et/ou du fait de son utilisation.
- La Société Organisatrice n'est pas responsable des informations contenues sur les sites partenaires. Le contenu et les images présentes sur ces sites partenaires relèvent uniquement de la responsabilité du partenaire ou de son éditeur, conformément à la réglementation en vigueur.

## **ARTICLE 8 – Règlement**

---

### **8.1 Dépôt**

Le présent règlement complet est déposé chez SAS ACJIR, NICOLAS, SIBENALER et BECK, huissiers de justice associés situés au 25 rue Hoche à Juvisy-sur-Orge (91260).

### **8.2. Acceptation du règlement**

La participation au Jeu implique l'acceptation pure et simple du présent règlement dans son intégralité, sans conditions ni réserve.

### **8.3. Contestation**

Toute contestation ou réclamation relative au Jeu devra être adressée par écrit, dans un délai d'un mois à compter de la clôture du Jeu à l'adresse suivante :

**OPERATION SOLIDARETE HABA – DA19**  
**SOGEC Gestion**  
**91973 Courtabœuf cedex**

### **8.4. Consultation**

Le règlement complet est disponible gratuitement sur le site Internet [www.haba-operationconso.fr](http://www.haba-operationconso.fr) ou sur simple demande écrite à l'adresse du Jeu.

En cas de différence entre la version du règlement déposé auprès de l'étude de l'Huissier et la version du règlement accessible en ligne, seule la version déposée chez l'Huissier de Justice prévaut.

## **ARTICLE 9 – Remboursement des frais de participation et des frais de consultation du règlement complet**

---

Le remboursement des frais de la connexion Internet nécessaires à la consultation du règlement ainsi qu'à la participation au Jeu peut être obtenu sur simple demande écrite, en précisant la date et l'heure exacte de connexion, sur la base forfaitaire de 10 minutes de connexion, soit un total de 0.21 euros TTC sous réserve de vérification par la Société Organisatrice de la participation effective du demandeur. Le remboursement du timbre de la demande de remboursement peut également être obtenu (au tarif lent en vigueur) sur simple demande écrite jointe.

Les demandes de remboursement doivent être envoyées par courrier postal respectivement avant le 21/08/2021 inclus (cachet de la Poste faisant foi) à l'adresse du Jeu, accompagnées d'un RIB (IBAN + BIC), ainsi que de l'indication de la date, heure et durée de sa connexion au site Internet, la copie de la facture détaillée de l'opérateur téléphonique et/ou du fournisseur d'accès auquel il est abonné, faisant apparaître les dates et heure de sa connexion au site.

Il est précisé que certains fournisseurs d'accès à Internet offrant une connexion gratuite ou forfaitaire aux internautes, leur accès à Internet pour participer au présent Jeu s'effectuant sur une base gratuite ou forfaitaire (telles que notamment connexion par câble, ADSL ou liaison spécialisée) ne pourra donner lieu à aucun remboursement, dans la mesure où l'abonnement aux services du fournisseur d'accès est dans ce cas contracté par l'internaute pour son usage de l'Internet.

Toute demande de remboursement illisible, raturée, incomplète ou encore expédiée hors délai (cachet de la Poste faisant foi) ne pourra être traitée. Aucune demande de remboursement ne pourra être effectuée par téléphone.

Le remboursement sera effectué par virement bancaire dans un délai de 6 à 8 semaines environ à compter de la date de réception de la demande écrite des participants.

En tout état de cause, il ne sera accepté qu'une seule demande de remboursement par participant et par foyer (même nom, même adresse postale, même adresse mail) pendant toute la durée du Jeu et uniquement dans le cadre de la participation au Jeu objet.

#### **ARTICLE 10 – Fraudes et loi applicable**

---

Toute fraude ou non-respect du présent règlement pourra donner lieu à l'exclusion du Jeu pour son auteur, la Société Organisatrice se réservant, le cas échéant, le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

Le présent Jeu ainsi que le présent règlement sont soumis à la loi française. En cas de contestation, il est possible de recourir à une procédure de médiation conventionnelle, ou à tout autre mode alternatif de règlement des différends.

En cas de désaccord persistant relatif à l'interprétation et l'application du présent règlement, et à défaut d'accord amiable, le litige relèvera des juridictions compétentes de Paris.

\* \* \*  
\* \*  
\*

#### **Extrait de règlement**

Jeu avec obligation d'achat du 21/06/2021 au 07/08/2021 inclus. Pour participer, enregistrez votre achat sur [www.haba-operationconso.fr](http://www.haba-operationconso.fr) et suivez les instructions.

Les gagnants seront désignés par un tirage au sort organisé chaque jour. Ils recevront leur dotation dans un délai de 6 à 8 semaines environ à compter de la date du tirage au sort. Une seule dotation par foyer. Règlement déposé chez SAS ACJIR, NICOLAS, SIBENALER et BECK, huissiers de justice associés situés au 25 rue Hoche à Juvisy-sur-Orge (91260)